

Les devoirs du journaliste

selon l'Encyclopédie

1. **Article « Journaliste », attribué à Diderot. Tome VIII.** *Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers* ; par une Société de gens de lettres.
2. **Neufchastel, 1765.**
« Journaliste » désigne alors le journaliste littéraire. Celui qui se consacre à l'information en général est alors appelé « gazetier ».
3. Le (bon) journaliste aurait à cœur les progrès de l'esprit humain, il aimerait la vérité et rapporterait tout à ces deux objets. Mais ce n'est pas assez qu'un journaliste ait des connaissances, il faut encore qu'il soit équitable.
4. Qu'il ait un jugement solide et profond de la logique, du goût, de la sagacité, une grande habitude de la critique.
5. Son art n'est point celui de faire rire mais d'analyser et d'instruire. Un journaliste plaisant est un plaisant journaliste. Qu'il ait de l'enjouement si la matière le comporte, mais qu'il laisse là le ton satirique qui décèle toujours la partialité.
6. S'il examine un ouvrage médiocre, qu'il indique les questions difficiles dont l'auteur aurait dû s'occuper, qu'il les approfondisse lui-même, qu'il jette des vues et que l'on dise qu'il a fait un bon extrait d'un mauvais livre.
7. Que son intérêt soit entièrement séparé de celui du libraire et de l'écrivain.
8. Qu'il n'arrache pas à un auteur les morceaux saillants de son ouvrage pour se les approprier ; et qu'il se garde bien d'ajouter à cette injustice, celle d'exagérer les défauts des endroits faibles qu'il aura l'intention de souligner.
9. Qu'il ne s'écarte point des égards qu'il doit aux talents supérieurs et aux hommes de génie ; il n'y a qu'un sot qui puisse être l'ennemi de Voltaire, de Montesquieu, de Buffon et de quelques autres de la même trempe.
10. Qu'il sache remarquer leurs fautes mais qu'il ne dissimule point les belles choses qui les rachètent.
11. Qu'il se garantisse surtout de la fureur d'arracher à son concitoyen et à son contemporain le mérite d'une invention pour en transporter l'honneur à un homme d'une autre contrée ou d'un autre siècle.
12. Qu'il ne prenne point la chicane de l'art pour le fond de l'art ; qu'il cite avec exactitude et qu'il ne déguise et n'altère rien. S'il se livre quelquefois à l'enthousiasme, qu'il choisisse bien son moment.
13. Qu'il rappelle les choses aux principes et non à son goût particulier, aux circonstances passagères des temps, à l'esprit de sa nation ou de son corps, aux préjugés courants.
14. Qu'il soit simple, pur, clair, facile et qu'il évite toute affection d'éloquence et d'érudition. Qu'il loue sans fadeur, qu'il reprenne sans offense.

